

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 03 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 25 octobre 2022

Date affichage : 04 novembre 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Marie BERNARD,

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU et Marc LIONARD

Etaient absents : Nathalie CHATEFAU, Gaëtan BUREAU et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Annie CHARRASSIER

OBJET : Election des membres de la commission de Délégation de Service Public (DSP)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de moins de 3500 habitants, il est nécessaire de créer une commission chargée de l'examen des candidatures et offres de délégation de service public.

Il explique que cette commission, comme la commission d'appel d'offres est composée de 4 membres : le Maire ou son représentant, en tant que Président, membre de droit, et 3 élus adjoints ou conseillers municipaux élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Le Maire explique que, par conséquent, en cas de pluralité de listes, le nombre de voix nécessaire pour obtenir 1 siège à la commission de délégation de service public sera de 6,33 (19 conseillers/ 3 postes).

Le Maire précise qu'il est également nécessaire d'élire des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le Maire propose la candidature aux postes de titulaires d'une liste composée de MONSIEUR RAYMOND NUVET, MONSIEUR OLIVIER CHARRON et MADAME ANNIE CHARRASSIER et aux postes de suppléants de MADAME GHISLAINE GUILLEMAIN, MONSIEUR LUDOVIC GIRARD et MONSIEUR LIONEL NORMANDIN.

Le Maire propose que deux assesseurs, MESDAMES MARIE BERNARD et CHARLOTTE DENIS-CUVILLIER, l'assistent dans les opérations de dépouillement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote au scrutin secret des membres de la Commission de délégation de service public et procède au dépouillement dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro (0)

Nombre de votants : Treize (13)

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : Zéro (0)

Nombre de suffrages exprimés : Treize (13)

